

## Conseil Municipal - Démission et installation d'un Conseiller Municipal

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par courrier du 6 août 1990, M. Denis ROUSSEAU du groupe «Les Verts Besançon-Écologie» m'a présenté sa démission du Conseil Municipal, ses nouvelles obligations professionnelles en République Centrafricaine ne lui permettant plus d'assurer ses fonctions au sein de cette assemblée.

En vertu de l'article L 121.21 du Code des Communes, M. le Préfet du Doubs a été informé de cette démission.

D'autre part, en vertu de l'article L 270 du Code Électoral, il est prévu que «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit».

En conséquence, il convient de désigner M. Éric ALAUZET de la liste «Les Verts Besançon-Écologie» et de procéder à son installation.

Il est précisé que M. ALAUZET remplacera M. ROUSSEAU dans les commissions et délégations ci-après :

### Commissions

- 4<sup>ème</sup> Commission : Vie Associative - Vie des Quartiers - Tourisme - Citadelle - Kursaal
- 9<sup>ème</sup> Commission : Environnement - Salubrité - Espaces Verts - Forêts - Déchets Urbains - Maîtrise de l'Énergie
- 10<sup>ème</sup> Commission : Action Culturelle
- 14<sup>ème</sup> Commission : Hygiène-Santé
- 15<sup>ème</sup> Commission : Eau - Assainissement - Informatique - Sapeurs-Pompiers
- 17<sup>ème</sup> Commission : Relations Publiques - Bâtiments Communaux - Parc Automobile
- 18<sup>ème</sup> Commission : Information - Communication
- Personnel Communal :
- \* Comité Technique Paritaire Ville/CCAS (suppléant)
- \* Comité d'Hygiène et de Sécurité Ville/CCAS (suppléant)
- \* Commission Communale des Impôts Directs (suppléant).

### Délégation

- Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Aujourd'hui nous accueillons un nouvel élu Éric ALAUZET à qui je souhaite la bienvenue. Il remplace le Conseiller Municipal Denis ROUSSEAU qui part exercer son activité en République Centrafricaine. Son successeur est d'accord pour se retrouver dans les différentes commissions et délégations indiquées dans le rapport.

**M. GRAPPIN :** Je voulais simplement indiquer qu'il ne pourra pas siéger à l'APAB puisque l'association a été dissoute le 5 septembre.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Dont acte !

**M. TOURRAIN** : Au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon», je voudrais saluer M. ALAUZET qui nous rejoint et en même temps souligner le courage de son prédécesseur, le Docteur ROUSSEAUX qui part en Centre Afrique et met ainsi en harmonie ses convictions et ses actes. C'est assez rare pour devoir le souligner.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci de cette déclaration à laquelle nous nous associons volontiers.

La discussion est close.

Dont acte.